



Fonds canadien de la  
radio communautaire  
Community Radio  
Fund of Canada

## FORMULAIRE DE FACTURATION

### Contributions annuelles au Fonds canadien de la radio communautaire

Veillez soumettre le formulaire complété ainsi que toute question ou commentaire à :  
Fonds canadien de la radio communautaire  
a/s: Alex Freedman, Directrice générale  
130 rue Albert, Suite 606  
Ottawa, ON K1P 5G4  
Courriel : [alex@crfc-fcrc.ca](mailto:alex@crfc-fcrc.ca)

#### Information générale

Nom légal de votre organisation :

Personne responsable du paiement ou de la facturation :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel:

#### Information relative à la facturation

Indicatif d'appel	Politique réglementaire de radiodiffusion	Montant
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	



Indicatif d'appel	Politique réglementaire de radiodiffusion	Montant
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	*Veuillez indiquer le numéro de référence de la décision	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	*Veuillez indiquer le numéro de référence de la décision	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	*Veuillez indiquer le numéro de référence de la décision	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	*Veuillez indiquer le numéro de référence de la décision	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	*Veuillez indiquer le numéro de référence de la décision	

## Paiement

Le FCRC reconnaît que, selon le Règlement sur la radio, vous n'avez pas besoin de faire ce paiement avant la fin de l'année de radiodiffusion, et que ce paiement n'a pas nous être versé avant le 31 août. Ceci étant dit, puisque l'exercice financier est le même que l'année de radiodiffusion, nous vous demandons de nous faire parvenir votre paiement le lundi du 3ième semaine d'août afin que cette entrée de fonds puisse figurer dans notre vérification financière annuelle.

Les paiements peuvent être effectués de deux façons : paiement par TEF OU virement électronique.  
Voir les renseignements ci-dessous :

Vous pouvez payer par TEF :

Institution bancaire : 003

Succursale bancaire : 00006

Compte bancaire : 1021872

Vous pouvez également effectuer un paiement par virement électronique à : [info@crfc-fcrc.ca](mailto:info@crfc-fcrc.ca)